

III. RESOLUTIONS ADOPTEES PAR LA CONFERENCE

1. Quatrième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques

La Conférence,

Notant l'importance et la nécessité pour les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies de poursuivre les travaux relatifs à la normalisation des noms géographiques, à l'échelon national aussi bien qu'international,

Notant en outre l'importante contribution apportée par la troisième Conférence ainsi que celle des première et deuxième Conférences des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques,

1. Remercie le Gouvernement iranien de son offre d'accueillir la quatrième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques;

2. Recommande au Conseil économique et social que la quatrième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques se tienne en Iran au plus tard dans le courant du premier semestre de 1982.

2. Mode de présentation des nomenclatures internationales établies par les pays

La Conférence,

Notant que plusieurs pays ont établi ou établiront des nomenclatures nationales de leurs noms géographiques normalisés,

1. Recommande que dans ce type de nomenclature, la page de titre et tous les renseignements nécessaires soient rédigés dans la (les) langue(s) officielle(s) du pays intéressé et dans une ou plusieurs des langues officielles de l'Organisation des Nations Unies. La page de titre devrait porter les indications ci-après (compléter avec le nom du pays intéressé) :

"Séries de nomenclatures nationales des Nations Unies

Publiée par (titre officiel de l'organisme s'occupant des noms géographiques)
[de, du, ...]

Adoptée pour usage officiel par (organisme s'occupant des noms géographiques)
[de, du, ...]

Etablie, dans toute la mesure du possible, conformément aux recommandations de l'Organisation des Nations Unies concernant les nomenclatures nationales."

2. Recommande en outre que dans l'introduction à ce type de nomenclature il soit fait référence à la recommandation E contenue dans la résolution 4 de la première Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques 22/.

3. Traitement automatique des données

La Conférence,

Considérant l'importance de la résolution 3 de la première Conférence 23/ et de la résolution 30 de la deuxième Conférence sur la normalisation des noms géographiques 24/,

Prenant note des projets concernant la publication de nomenclatures sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, y compris d'une nomenclature mondiale sommaire fondée sur les noms normalisés à l'échelon national,

Constatant l'emploi grandissant du traitement automatique des données pour la gestion de l'information relative aux noms géographiques et pour la production de nomenclatures,

1. Recommande que le Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques examine le problème de la compatibilité des systèmes sur les données (éléments d'information) 25/ relatives aux noms géographiques compilées par différents pays pour les nomenclatures et des systèmes de traitement automatique des données;

2. Recommande en outre que le Groupe d'experts reconnaisse l'importance de la compatibilité des supports de sortie du traitement automatique des données (comme les bandes magnétiques) de manière que les renseignements concernant les noms géographiques puissent être fournis aux utilisateurs internationaux sous une forme autre qu'imprimée.

22/ Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques, vol. I, p. 12.

23/ Ibid., p. 10.

24/ Deuxième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques, vol. I, p. 17.

25/ Les éléments d'information résultent de la séparation des données en catégories pour la présentation des nomenclatures en colonnes ou en lignes ou pour le codage descriptif des données à des fins de mise en page ou de traitement automatique.